



an du sous-sol 1/50

CODES COULEURS

| | | |
|--|--|-------------------------------|
| | | Surface principale |
| | | Surface accessoire |
| | | Surface résiduelle |
| | | Surface de service |
| | | Commun |
| | | Commun à jouissance privative |

Non attribué

Définitions des affectations (tableau ci-contre)

Surface principale : Partie de plancher de hauteur libre supérieure ou égale à 2.10m et liées aux usages principaux du bâtiment.
 Surface accessoire : Partie de plancher sans critère de hauteur et qui ne correspond pas à l'usage principal du bâtiment et le non bâti.
 Surface résiduelle : Partie de plancher de hauteur libre inférieure à 2.10m et liées aux usages principaux du bâtiment.
 Surface de service : Partie de plancher sans critère de hauteur affectée au services du bâtiment quel que soit l'occupant.